



**MARCHES PUBLICS
HOSPICES CIVILS DE LYON**
Etablissement support du GHT Val Rhône Centre
Direction des Achats
45 rue Villon
CS 48283
69373 LYON CEDEX 08

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

E26_1639

**FOURNITURE DE CHARIOTS DE BIONETTOYAGE ERGONOMIQUES ET DES ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS POUR LE
CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Sommaire

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ

ARTICLE 3 - CLAUSES GÉNÉRALES

3.1 Fiches techniques, fiches de données de sécurité et justificatifs

3.2 Modèle d'exposition

3.3 Achats sur catalogue

3.4 Délais de livraison et planning de déploiement des installations de matériel

3.5 Échanges - reprises

ARTICLE 4 - SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET FORMATION DU PERSONNEL

4.1 Fiches de protocole

4.2 Formation du personnel aux protocoles d'entretien

4.3 Spécifications techniques du matériel

4.3.1 Chariot de bionettoyage

4.3.2 Manche télescopique

4.3.3 Outil de dépoussiérage plat, souple et articulable

4.3.4 Housse microfibre pour outil de dépoussiérage plat

4.3.5 Raclette hygiénique de dépoussiérage et de raclage des sols

4.3.6 Support en aluminium pour bandeaux à fixation par scratch

4.3.7 Bandeau de lavage à fixation par scratch

4.3.8 Seaux 20 et 30 litres

4.4 Kits de démarrage - équipements livrés avec chaque chariot

4.5 Pièces et éléments attendus dans l'offre technique

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet l'acquisition de chariots de bionettoyage ergonomiques pour la pré-imprégnation et des équipements associés, incluant la fourniture, le montage, la livraison, la mise en service, la formation du personnel, les supports de protocole, les modèles d'exposition demandés et l'accompagnement au déploiement pour le CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER, ci-après CHLV ou l'Etablissement, BP 30039 - 95 boulevard Pinel - 69678 Bron Cedex.

ARTICLE 3 - CLAUSES GÉNÉRALES

3.1 Fiches techniques, fiches de données de sécurité et justificatifs

Le titulaire du marché s'engage à fournir gratuitement les fiches techniques des matériels, accessoires, textiles, consommables et, le cas échéant, produits proposés, en français.

La fiche technique doit indiquer au minimum les caractéristiques du matériel ou du produit, son mode d'emploi, ses modalités d'entretien, ses limites d'utilisation, les compatibilités avec les supports et accessoires proposés, les conditions de lavage, les données de durabilité, les matières utilisées et les éléments de réparabilité ou de remplacement.

3.3 Achats sur catalogue

En fonction des besoins spécifiques de certains services, d'autres références produits pourront s'avérer nécessaires. Le Centre Hospitalier Le Vinatier se réserve ainsi le droit de commander, en dehors du Bordereau des Prix Unitaires (BPU), d'autres références issues du catalogue du fournisseur, dès lors qu'elles sont compatibles avec les équipements retenus et utiles à l'activité de bionettoyage.

À ce titre, le fournisseur doit fournir un catalogue général incluant accessoires, consommables et pièces détachées, auquel il applique un pourcentage de remise sur l'intégralité de celui-ci. Ce pourcentage de remise figure dans le BPU du présent marché.

3.4 Délais de livraison et planning de déploiement des installations de matériel

Les délais de livraison à respecter sont ceux indiqués par le titulaire dans l'annexe à l'Acte d'Engagement, sans toutefois excéder les délais-plafond suivants :

- 10 jours ouvrés à compter de la réception de la commande pour les accessoires, textiles et bandeaux de lavage ;
- 20 jours ouvrés à compter de la réception de la commande pour les chariots de bionettoyage complètement équipés ;
- 40 jours ouvrés pour l'ensemble du matériel à livrer dans le cadre d'un déploiement significatif portant sur plus de 10 chariots sur une même commande.

Dans le cadre d'un déploiement du matériel en masse au sein de l'Etablissement, le prestataire doit fournir, à l'appui de son offre, une présentation de l'organisation de mise en œuvre opérationnelle : étapes, méthodologie, planning, montage, répartition, contrôle, formation, traitement des anomalies et modalités de réception par unité ou par lot de déploiement.

Tout délai non respecté sera soumis au paiement de pénalités de retard, dès le premier jour de retard, conformément au CCAP.

3.5 Échanges - reprises

Tout produit ou matériel livré inférieur à la qualité proposée par le titulaire lors de la remise de son offre et de l'échantillon correspondant, non conforme au marché, aux normes en vigueur ou défectueux, sera refusé et renvoyé aux frais de celui-ci. Tout produit et/ou matériel ne correspondant pas à la commande initiale devra être échangé dans un délai de 8 jours calendaires. Le prestataire récupérera à ses frais le produit ou matériel non conforme et renverra, franco de port, le produit ou matériel conforme. Dans le cadre du déploiement du nouveau matériel, si le Centre Hospitalier Le Vinatier ne souhaite pas conserver l'ancien équipement, son enlèvement et sa gestion seront à la charge exclusive du titulaire. Celui-ci devra assurer la récupération, le transport et, le cas échéant, le recyclage ou l'élimination du matériel dans le respect des réglementations en vigueur.

ARTICLE 4 - SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES ET FORMATION DU PERSONNEL

4.1 Fiches de protocole

Le titulaire doit prendre en charge la mise en place des protocoles d'utilisation et d'entretien du matériel ainsi que des protocoles d'entretien des locaux dans un délai de 2 mois à compter de la notification du marché. Ces protocoles devront respecter la charte graphique du CH Le Vinatier et être validés par l'Etablissement avant diffusion.

Les protocoles devront couvrir a minima : la préparation des textiles en pré-imprégnation, l'organisation des flux propres et sales, l'utilisation du chariot, les réglages ergonomiques, le rangement sécurisé, l'utilisation des accessoires, le nettoyage et l'entretien du matériel, la conduite à tenir en cas de dysfonctionnement, de casse ou d'usure, ainsi que les modalités d'identification des pièces à remplacer.

La pose ou la mise à disposition de ces fiches de protocole dans les locaux est à la charge du titulaire et sera réalisée simultanément à l'installation du matériel. Le non-respect du planning de déploiement des fiches protocole sera soumis au paiement de pénalités conformément au CCAP.

En complément, le titulaire procédera à 2 visites annuelles de diagnostic permettant d'établir un plan d'amélioration continue. Le rapport de synthèse devra être envoyé au format électronique sous un mois maximum après la dernière visite, à une adresse mail précisée lors de la mise en place de l'accord-cadre.

4.2 Formation du personnel aux protocoles d'entretien

Le titulaire du marché, après validation des protocoles, doit organiser à destination du personnel utilisateur et des responsables d'équipe une démonstration du matériel et une formation à la correcte mise en œuvre des protocoles d'entretien et à la bonne appropriation du matériel.

Les formations seront réalisées en présentiel sur site et programmées dans la semaine qui suit la livraison du matériel, sauf contrainte validée par l'Etablissement.

La formation devra couvrir au minimum : la prise en main du chariot, les points de poussée et de traction, les réglages adaptés aux morphologies, la circulation avec un chariot chargé, l'accès aux rangements, la pré-imprégnation, la séparation propre/sale, l'utilisation des accessoires de dépoussiérage et de raclage, le changement des bandeaux, l'entretien courant, la sécurité en unité psychiatrique et les règles de signalement en cas de casse ou d'usure.

Une formation complémentaire dite de rappel devra être assurée le mois suivant la livraison ainsi qu'une fois par an pendant la durée du marché pour les personnels utilisateurs nouvellement arrivés. Ces formations sont incluses dans le tarif du matériel présenté dans le BPU du présent marché. Le titulaire doit l'intégralité de ces prestations sans qu'il puisse prétendre à aucune majoration du prix.

Le non-respect du planning des formations sera soumis au paiement de pénalités conformément au CCAP.

4.3 Spécifications techniques du matériel

Nota : concernant les informations de dimensions et de volumes figurant dans les prescriptions techniques, les données chiffrées sont suivies du terme « environ ». À titre complémentaire, il est précisé que la plage de tolérance est située entre + et - 5 %, sauf lorsque la contrainte d'usage, de sécurité, de compatibilité ou de stockage justifie une exigence plus stricte.

Le Centre Hospitalier Le Vinatier envisage l'acquisition d'environ 100 chariots de bionettoyage entièrement équipés sur l'ensemble de l'Etablissement ainsi qu'environ 60 000 bandeaux sur la durée globale du marché. Ces données sont communiquées à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle.

Les produits proposés devront satisfaire, à tous points de vue, aux spécifications techniques du présent marché et aux dispositions législatives, réglementaires et normes françaises et européennes en vigueur. Ils devront répondre aux besoins en termes d'efficacité, de durabilité, d'ergonomie, de réparabilité, de sécurité du contenu et d'adaptation à un usage intensif en établissement psychiatrique.

Les tarifs proposés dans le BPU devront inclure la fourniture, le montage, la livraison, la mise en service, les échantillons demandés, la formation du personnel, les supports de protocole et l'accompagnement prévu au présent CCTP.

Le matériel proposé devra être garanti a minima 2 ans pièces et main d'œuvre. Le titulaire doit mettre à disposition du Centre Hospitalier Le Vinatier un kit de pièces détachées de première urgence afin de limiter l'indisponibilité du chariot. Il doit assurer la disponibilité des pièces détachées de rechange pendant a minima 10 ans.

Les objectifs pour le Centre Hospitalier sont les suivants :

- Réduire les sollicitations du corps, les postures contraintes, les efforts de poussée et de traction, les flexions, les torsions, les élévations répétées des bras et le port de charges.
- Limiter les déplacements inutiles et permettre à l'agent de réaliser le bionettoyage d'un secteur complet avec un poste mobile cohérent, organisé et sécurisé.
- Sécuriser le travail des agents, des patients et du public par un chariot stable, robuste, caréné sur au moins trois faces, facilement nettoyable, doté d'une quatrième face d'accès verrouillable et de rangements protégés, afin de limiter l'accès direct au contenu depuis les côtés exposés.
- Répondre aux contraintes propres à la psychiatrie : présence possible de patients pouvant interagir avec le matériel, risques de chocs de coups, manipulations inadaptées, dégradations, accès non autorisé au contenu, espaces contraints et besoins de protection des consommables.
- Assurer une adaptation réelle aux sols du CH Le Vinatier : sols lisses, sols structurés ou irréguliers, sols vieillissants, carrelages, sanitaires, plinthes, angles, dessous de mobilier et zones régulièrement salies par cheveux, poussières, particules légères, traces et liquides de faible quantité.
- Permettre le dépoussiérage et le désarainage des surfaces basses, hautes et difficilement accessibles, sans dispersion excessive de poussières.

4.3.1 Chariot de bionettoyage

Le chariot de base devra être livré complet, monté et immédiatement opérationnel. Il devra constituer un poste mobile de travail compact, robuste, caréné ou semi-caréné renforcé, sécurisable, facilement nettoyable, adapté à la pré-imprégnation et compatible avec un usage quotidien en environnement hospitalier psychiatrique.

Le chariot devra être protégé sur au moins trois faces par des panneaux, parois ou éléments de carénage rigides, robustes, lavables, non corrosifs et résistants aux chocs. Ce carénage devra limiter l'accès non autorisé au contenu, protéger les

consommables et textiles, réduire les accrochages lors des déplacements et contribuer à la protection des portes, murs, plinthes et mobiliers.

La quatrième face devra correspondre à la face de service et comporter une porte ou un dispositif d'accès sécurisé verrouillable à clé. Cette porte devra permettre l'accès au matériel par les agents autorisés tout en empêchant l'ouverture libre par les patients ou toute personne non habilitée.

Les panneaux, parois, portes, charnières, systèmes de fermeture, protections d'angles et fixations devront être conçus pour un usage professionnel intensif. Ils ne devront pas présenter d'arêtes agressives, d'éléments facilement arrachables ou de zones de rétention de salissures difficiles à nettoyer. Les éléments soumis à l'usure devront pouvoir être remplacés sans immobilisation prolongée du chariot.

Le chariot devra pouvoir être équipé d'un support extensible et rétractable, stable et robuste, permettant le positionnement sécurisé d'un seau bas large ou d'un contenant complémentaire destiné à l'activité de bionettoyage.

Ce support devra permettre, selon l'organisation retenue par l'établissement, la mise à disposition d'une surface d'appui complémentaire pour la préparation, la dépose temporaire ou l'évacuation organisée des bandeaux, franges ou textiles utilisés, sans contact avec les éléments propres et sans gêner la circulation de l'agent.

Le dispositif devra être conçu pour un usage professionnel intensif, avec une structure rigide, résistante aux charges usuelles, aux manipulations répétées et aux chocs. Il devra assurer une bonne stabilité en position déployée et ne pas présenter de risque de basculement, de pincement, d'accrochage ou de détérioration prématurée.

En position repliée, le support devra permettre de réduire l'encombrement du chariot afin de faciliter son rangement dans des locaux de stockage contraints, son passage dans les couloirs, les chambres, les sanitaires, les ascenseurs et les zones de circulation de l'établissement.

Le support devra être facilement nettoyable, résistant aux produits usuels de bionettoyage et compatible avec les règles de séparation des flux propres et sales. Le candidat devra préciser les dimensions en position déployée et repliée, la charge maximale admissible, les matériaux utilisés, les modalités de verrouillage ou de maintien en position, ainsi que les conditions de nettoyage, d'entretien et de remplacement éventuel des pièces soumises à l'usure.

Le titulaire devra fournir un chariot adapté à l'environnement du CH Le Vinatier : circulation en couloirs et espaces contraints, stationnement temporaire en unité de soins, risques de chocs répétés, manipulations inadaptées, interaction possible de patients avec le matériel et nécessité de protection du contenu .

Catégorie	Sous-catégorie	Détail
Structure et matériaux	Structure principale	Chariot compact et caréné ou semi-caréné renforcé, avec panneaux, parois ou éléments de carénage rigides sur au moins trois faces du chariot. La quatrième face constitue la face de service et doit comporter une porte ou un dispositif d'accès sécurisé verrouillable à clé.
Structure et matériaux	Matériaux	Polypropylène renforcé à la fibre de verre ou matériau de résistance mécanique et chimique équivalente, montants en aluminium anodisé ou matériau équivalent non corrosif, robuste et lavable.
Structure et matériaux	Propriétés recherchées	Résistance élevée à l'usure, aux chocs, aux produits couramment utilisés en bionettoyage, aux manipulations répétées et aux contraintes d'un environnement psychiatrique. Poids maîtrisé pour préserver la maniabilité.
Carénage et panneaux	Protection trois côtés	Panneaux, parois ou habillage rigide sur au moins trois faces permettant de limiter l'accès direct au contenu depuis les côtés exposés, de protéger les consommables et textiles, de réduire les accrochages, de limiter les manipulations inadaptées et de faciliter l'entretien du chariot. Les panneaux devront être robustes, lavables, non corrosifs, sans arêtes agressives et fixés de manière stable.
Carénage et panneaux	Sécurité d'usage	Conception adaptée à l'environnement psychiatrique, limitant les éléments facilement arrachables, les zones de préhension non souhaitées, les aspérités, les points de rétention de salissures et les éléments détachables non nécessaires. Les éléments soumis à l'usure devront être remplaçables.
Sécurité	Porte verrouillable à clé	1 porte ou dispositif d'accès sécurisé verrouillable à clé sur la quatrième face du chariot, permettant l'accès au contenu par les agents autorisés et empêchant l'ouverture libre par les patients ou personnes non habilitées. Le système de fermeture devra être robuste, stable, facilement utilisable par les agents et compatible avec un usage quotidien.
Mobilité	Roues	4 roues pleines multidirectionnelles d'environ 125 mm de diamètre, dont au moins 1 roue équipée d'un frein. Les roues devront permettre une circulation fluide, silencieuse et stable sur les sols hospitaliers, seuils, couloirs, ascenseurs et espaces contraints.
Accessoires intégrés	Support extensible et rétractable	Support stable et robuste permettant le positionnement d'un seau bas large ou d'un contenant complémentaire, avec surface d'appui temporaire pour l'organisation des bandeaux/franges utilisés. Le support devra se rétracter afin de limiter l'encombrement du chariot lors du rangement dans les locaux contraints.
Gestion des déchets	Compartiments	2 compartiments distincts, capacité 70 litres environ chacun, avec identification par codes couleur.
Gestion des déchets	Ouverture	Couvercle commun aux 2 compartiments et ouverture à pédale afin de limiter le contact manuel. Le mécanisme devra être robuste, lavable et adapté à un usage intensif.
Ergonomie	Barre de guidage ajustable	1 barre de guidage ajustable côté compartiment déchets, permettant une prise en main confortable, l'adaptation à la taille de l'utilisateur et la maîtrise du chariot chargé en poussée comme en traction.
Accessoires intégrés	Seaux	2 seaux de 6 litres environ avec anses et codes couleur distincts rouge et bleu.
Accessoires intégrés	Boîtes de pré-imprégnation	3 boîtes d'imprégnation de 15 litres environ et 1 boîte de 5 litres environ, compatibles avec la préparation, le transport et l'utilisation des textiles en pré-imprégnation.
Accessoires intégrés	Seau bas large	1 seau bas large d'une capacité comprise entre 15 et 20 litres environ, positionné à l'avant du chariot et reposant sur un support extensible en aluminium ou matériau de robustesse équivalente.
Protection et durabilité	Pare-chocs	Pare-chocs amovibles ou remplaçables présents sur chaque angle du chariot, permettant de protéger le chariot, les murs, portes, plinthes et mobiliers contre les chocs accidentels.
Support du matériel	Accroches et support	3 accroche-balais en caoutchouc ou matériau souple équivalent, accompagnés d'un support dédié permettant le maintien sécurisé des manches et accessoires sans gêner la circulation.

Le candidat devra fournir des photos ou plans des quatre faces du chariot en configuration équipée, le descriptif des matériaux, des panneaux, parois, carénages, portes, charnières, systèmes de fermeture, protections d'angles et fixations, les modalités de nettoyage, les éléments de remplacement, les informations de garantie, le poids à vide, la capacité de charge, les dimensions hors tout et les modalités de manœuvre en espace contraint.

4.3.2 Manche télescopique

Le manche proposé devra être léger et durable, ajustable en hauteur et pourvu de plusieurs prises permettant une manipulation ergonomique. Il devra offrir une bonne résistance à la corrosion et à l'usure, garantir une longévité adaptée à un usage intensif et être compatible avec les supports et accessoires proposés dans le présent CCTP.

- Poignée supérieure douce, antidérapante, confortable et assurant un maintien stable ;
- Prise intermédiaire ou dispositif équivalent permettant de limiter les tensions musculaires et d'améliorer le geste professionnel ;
- Version longue permettant une hauteur ajustable à minima entre 100 et 180 cm environ ;
- Version courte adaptée aux zones basses, au travail rapproché et aux surfaces intermédiaires ;
- Poids inférieur à 500 grammes pour la version longue ;
- Système de verrouillage fiable, simple à régler, résistant aux usages répétés et facilement nettoyable.
- Il devra pouvoir s'adapter sur les l'outil présent dans le présent CCTP (4.3.3, 4.3.5, 4.3.6)

4.3.3 Outil de dépoussiérage plat, souple et articulable

Ce matériel doit être adapté au dépoussiérage et l'enlèvement des toiles d'araignées en hauteur, ainsi qu'à l'entretien des surfaces basses, étroites, angulaires, arrondies ou difficilement accessibles : dessus d'armoires, luminaires accessibles selon protocole, tuyaux, portes, angles, radiateurs, plinthes et zones situées derrière ou sous certains mobiliers.

- Support conçu en matière robuste, lisse, lavable et facile à nettoyer ;
- Structure durable, indéformable et sans mousse afin de limiter les zones de rétention de salissures et de réduire les risques microbiologiques ;
- Capacité à se plier dans tous les sens ou à s'articuler afin d'assurer un contact optimal avec les surfaces planes, angulaires ou arrondies ;
- Retour aisé en position droite ou en position initiale après déformation d'usage ;
- Design fin permettant d'atteindre des espaces très étroits ou difficilement accessibles ;
- Compatibilité avec un manche télescopique court ou long ;
- Possibilité d'atteindre une hauteur d'environ 3 mètres avec le manche adapté, sous réserve des règles de sécurité et des protocoles internes.

4.3.4 Housse microfibre pour outil de dépoussiérage plat

La housse microfibre devra être compatible avec l'outil de dépoussiérage plat, souple et articulable prévu au présent CCTP. Elle devra permettre la captation des poussières et particules sans dispersion excessive et être adaptée aux surfaces planes, arrondies, angulaires ou irrégulières.

- Microfibre double-face ou dispositif textile équivalent de haute qualité ;
- Résistance à un usage intensif avec une durabilité annoncée et documentée ;
- Compatibilité avec le lavage en machine et les pratiques de lingerie ou d'entretien de l'Etablissement ;
- Composition intégrant une part significative de matériaux recyclés, documentée par fiche technique ou attestation fabricant ;
- Fixation stable sur le support, sans décrochage intempestif pendant l'utilisation ;
- Possibilité de nettoyage à l'eau pour les opérations de dépoussiérage hors situation nécessitant une détergence ou une désinfection selon protocole.

4.3.5 Raclette hygiénique de dépoussiérage et de raclage des sols

La raclette devra être conçue pour un séchage ergonomique et hygiénique des sols, tout en permettant l'élimination à sec ou humide de la saleté, de la poussière, des cheveux, des particules légères et des liquides de faible quantité en un nombre limité de mouvements. Elle doit constituer une alternative hygiénique aux brosses traditionnelles et aux gazes de dépoussiérage lorsque le protocole le permet, en permettant d'évacuer les salissures sans les disperser.

- Lame en caoutchouc synthétique ou matériau dense équivalent, non poreux, lavable jusqu'à 70 °C ou selon un procédé d'entretien équivalent documenté ;
- Inclinaison ou conception facilitant le nettoyage des coins, plinthes et zones difficiles d'accès ;
- Lame dépassant le support ou dispositif équivalent protégeant les meubles, murs et plinthes ;
- Utilisation possible à sec ou mouillée selon protocole ;
- Lame remplaçable afin de prolonger la durée de vie de l'équipement ;
- Conception limitant la dispersion des poussières et salissures ;
- Largeur utile d'environ 50 cm et poids maîtrisé afin de limiter la fatigue en usage répété.

4.3.6 Support en aluminium pour bandeaux à fixation par scratch

Le support proposé doit être conçu pour le nettoyage professionnel de grandes surfaces telles que les sols, plafonds accessibles selon protocole, murs, cloisons et surfaces verticales étendues.

Il devra permettre l'utilisation de franges ou bandeaux lavables à fixation par scratch, adaptés au nettoyage humide, à la pré-imprégnation et, lorsque le protocole le permet, au dépoussiérage de surfaces variées.

- Support en aluminium ou matériau équivalent, léger, robuste, résistant à l'usure et facilement nettoyable ;
- Forme trapézoïdale ou conception équivalente facilitant l'accès aux coins, bordures, dessous de meubles et plinthes ;
- Articulation permettant le passage sous mobilier et le travail le long des plinthes ;
- Système de blocage permettant de fixer le support en position inclinée afin de faciliter le nettoyage vertical des murs, cloisons ou plafonds accessibles selon protocole ;
- Réglettes de fixation par scratch amovibles et remplaçables individuellement, afin de faciliter la maintenance, prolonger la durée de vie du support et limiter la production de déchets ;
- Longueur d'environ 40 cm et poids inférieur à 300 grammes.

Le titulaire indique, pour la fourniture de supports en aluminium pour bandeaux à fixation par scratch conformes au présent article, un prix unitaire net HT applicable selon les paliers de quantités ci-dessous :

- Palier 1 : de 1 à 100 supports ;
- Palier 2 : de 101 à 200 supports ;
- Palier 3 : de 201 à 300 supports.

Ce prix unitaire net HT par palier est applicable à toute commande relevant du palier considéré.

4.3.7 Bandeau de lavage à fixation par scratch

Le bandeau de lavage proposé doit être conçu pour un nettoyage performant des sols et être compatible avec le système de support à fixation par scratch du présent CCTP. Il devra permettre une utilisation selon différentes méthodes professionnelles, incluant la pré-imprégnation.

Le bandeau devra être adapté à l'hétérogénéité des sols du CH Le Vinatier : sols lisses, sols structurés ou irréguliers, sols vieillissants, carrelages, angles, coins, plinthes, dessous de mobilier et zones régulièrement salies par poussières, cheveux, particules légères, traces, sable ou liquides de faible quantité.

- Composition principalement textile, avec une proportion significative de matériaux recyclés supérieure à 30 %, documentée par fiche technique ou attestation fabricant ;
- Format approximatif de 45 cm de longueur ;
- Poids à sec d'environ 100 grammes ;
- Capacité d'absorption élevée, d'au moins 250 % du poids sec ;
- Présence de zones fonctionnelles distinctes ou conception équivalente permettant le délogement des salissures incrustées, le nettoyage en profondeur, la captation des poussières, cheveux et particules légères, ainsi qu'une glisse adaptée pour limiter la fatigue de l'agent ;
- Efficacité sur sols structurés ou irréguliers, avec pénétration suffisante dans les reliefs et nettoyage des angles et coins ;
- Compatibilité avec la pré-imprégnation ou toute méthode professionnelle validée par l'Etablissement ;
- Possibilité de nettoyage à l'eau pour les opérations de nettoyage mécanique hors situation nécessitant une détergence ou une désinfection selon protocole ;
- Minimum de 500 cycles de lavage à une température recommandée de 60 °C, avec résistance documentée aux lavages répétés jusqu'à 70 °C selon limites fabricant ;
- Compatibilité stable avec les supports professionnels à fixation par scratch, permettant une fixation simple, rapide et sécurisée.

Toute revendication de performance microbiologique, virucide, bactéricide ou de réduction de micro-organismes devra être documentée par un essai, un protocole ou un rapport précisant les conditions de test, les surfaces, les organismes, les limites d'usage et les conditions d'entretien. Il garantira également une élimination optimale des micro-organismes, pouvant réduire jusqu'à 99,9 % des virus et 99,99 % des bactéries, tout en offrant la possibilité d'un nettoyage à l'eau, sans recours à des produits chimiques.

Ces revendications ne se substituent pas aux protocoles de détergence ou de désinfection validés par l'Etablissement.

Le titulaire indiquera, pour la fourniture de bandeaux de lavage à fixation par scratch conformes au présent article, un prix unitaire net HT applicable selon les paliers de quantités ci-dessous :

- Palier 1 : de 1 à 2 000 bandeaux ;
- Palier 2 : de 2 001 à 5 000 bandeaux ;
- Palier 3 : de 5 001 à 8 000 bandeaux ;
- Palier 4 : à partir de 8 001 bandeaux.

Ce prix unitaire net HT par palier est applicable à toute commande relevant du palier considéré.

4.3.8 Seaux 20 et 30 litres

Les seaux proposés seront conçus pour répondre aux besoins des environnements professionnels nécessitant un nettoyage efficace et une gestion simplifiée des volumes importants de liquides ou matériaux.

- Fabrication intégrante au moins 50 % de matériaux plastiques recyclés, documentée par fiche technique ou attestation fabricant ;
- Recyclabilité en fin de vie afin de réduire l'impact environnemental ;
- Capacités respectives de 20 litres et 30 litres environ ;
- Poignée ergonomique, solide et confortable permettant un transport aisé et sécurisé même lorsque le seau est plein ;
- Clips ou dispositifs de codification couleur permettant une identification claire et rapide ;
- Compatibilité avec le système de rangement modulaire du chariot décrit au présent CCTP.

4.4 Kits de démarrage - équipements livrés avec chaque chariot

Le titulaire fournira, pour chaque chariot de bionettoyage livré complet, un kit de démarrage comprenant a minima les équipements listés ci-dessous. Les équipements composant le kit répondent aux spécifications techniques décrites aux sections 4.3.1 à 4.3.8 du présent CCTP.

Les quantités indiquées sont exprimées par kit de démarrage et ont vocation à encadrer la composition minimale attendue. Les quantités réellement commandées pourront varier selon les besoins de l'Etablissement et seront précisées au bon de commande.

Le titulaire indique, pour la fourniture de kits conformes au présent article, un prix unitaire net HT applicable selon les paliers de quantités ci-dessous :

- Palier 1 : de 1 à 5 kits ;
- Palier 2 : de 6 à 20 kits ;
- Palier 3 : de 21 à 40 kits ;
- Palier 4 : 41 kits et plus.

Ce prix unitaire net HT par palier est applicable à toute commande relevant du palier considéré.

Équipement	Quantité par kit de démarrage	Référence CCTP
Chariot ergonomique complet	1	4.3.1
Manches télescopiques longs	3	4.3.2
Manches télescopiques courts	Selon configuration demandée	4.3.2
Outil de dépoussiérage plat, souple et articulable	1	4.3.3
Housses microfibres	20	4.3.4
Raclette hygiénique de dépoussiérage et de raclage des sols	1	4.3.5
Support en aluminium pour bandeaux à fixation par scratch	1	4.3.6
Bandeaux haute durabilité à fixation par scratch	540	4.3.7
Seau 30 litres	1	4.3.8
Seau 20 litres	1	4.3.8
Accessoires de codification, fixation et rangement	Selon configuration du chariot	4.3.1 à 4.3.8